

MAIRIE DE GERMAGNY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an 2016, le 27 septembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de GERMAGNY au lieu ordinaire de ses réunions sous la Présidence de Monsieur JANDOT Alain, Maire,

Présents: Mme MONTILLOT Mireille, Mme MONTILLOT Valérie, M. JANDOT Rémi, Mme LECLAIRE Sylvie, M. LABILLE Laurent.

Absents : M LECLAIRE Loïc, Mme DEMORTIERE Fabienne.

Secrétaire de séance : Mme MONTILLOT Mireille.

Ordre du jour :

- Indemnités du percepteur / Délibération n° 23
- Ménage de la salle des fêtes / Délibération n° 24
- SIVOS / Délibération n° 25
- RPQS 2015, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye
- Devis MVG,
- Devis Cardiac Protect
- Instruction documents urbanisme (ccsc)
- Remerciements subventions
- Questions diverses : repas 11 novembre.

Lecture et approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil du 22 juin 2016.

Lecture du rapport d'activités de la commune entre le 22 juin et le 27 septembre 2016.

Après accord du conseil municipal Mr Le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour :

Délibération n° 26 pour l'inscription des chemins communaux au PDIPR 71

-Vu la législation relative aux plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnées (PDIPR),

-Vu la circulaire du 30 août 1988 relative au PDIPR ,

-Vu le règlement d'intervention du département de Saône et Loire, pour le territoire communal,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte d'inscrire au PDIPR l'ensemble des chemins ruraux de son territoire.

Gîte « Chez Mimile » / délibération n°27 :

Le conseil municipal décide d'acheter des «kits jetables» de linge de lit pour le gîte. Ce sera une option, il sera facturé au locataire entre de 5€.

Le contrat de location sera modifié en fonction.

Il a été décidé d'acheter des couvertures.

Indemnités du percepteur / Délibération n°23

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret

82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux Comptables du Trésor. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du Comptable du Trésor. Le conseil approuve à l'unanimité le versement de cette indemnité au nouveau Comptable du Trésor.

Ménage de la salle des fêtes/ délibération n° 24

Il a été remarqué que l'employée communale passait de plus en plus de temps après chaque location de la salle, en particulier sur la vaisselle. Il est proposé que dorénavant un forfait de 5 heures d'entretien serait inclus dans le tarif de location de la salle des fêtes. Si le temps effectué dépasse ce forfait les heures seront alors facturées au locataire, au tarif de 15€/heure. Après en avoir délibéré le conseil approuve cette décision à l'unanimité.

Modification des statuts du SIVOS / délibération n° 25

Le SIVOS ayant pris en charge l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires en plus de ses autres compétences, ses statuts doivent en rendre compte il est donc nécessaire de les modifier en ce sens. Le conseil approuve cette modification.

RPQS 2015, Syndicat Intercommunal des Eaux de la Guye.

Remise aux délégués du SIEG, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau.

Travaux voirie, devis MVG.

Après plusieurs problèmes d'inondation chez Mr et Mme Gaudry, Grande rue, un devis de travaux a été demandé pour évacuer l'eau lors des grosses pluies. La société MVG propose un devis d'un montant de 3859,56€ HT. Le conseil accepte le devis. Cette dépense sera inscrite sur le budget assainissement 2017.

Devis Cardiac Protect, défibrillateur.

Un devis nous a été proposé pour la location et maintenance d'un défibrillateur, comprenant aussi une action de formation au coût mensuel de 70,80€ HT. Après en avoir débattu le conseil décide de laisser en attente ce dossier.

Instruction documents urbanisme (ccscc)

L'instruction des documents d'urbanisme faite auparavant par les services de l'état sera dorénavant effectuée par les communautés de communes. Si la CCSCC devait traiter ces dossiers le coût en reviendrait à 253€ par dossier. Le Grand Chalon propose ce service pour un tarif de 210€ à 230€ variable selon le nombre de communes adhérant à ce projet.

Porte de la salle des fêtes : la porte entre la salle et le bar est abîmée. Il faudrait la remplacer. J-M Jandot a fait un devis pour une porte coupe-feu d'un montant de 725,51€ HT (pose comprise). Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis.

Reliure état-civil : Tous les 10 ans les registres d'état-civil doivent être reliés. Cela n'a pas été fait depuis 2002. Un devis a été proposé par la société SEDI pour un montant de 201€HT.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, ce devis.

Questions diverses :

Sécurisation du bourg : le conseil choisit de ne pas modifier les priorités existantes et de les laisser telles qu'à ce jour.

Repas du 11 novembre :

Une offre a été demandée au restaurant « la place » à Malay.

Le prix s'élève à 35€ avec apéritif, vin et café.

Le repas est offert au x personnes de plus de 65 ans et aux employés communaux.

Une invitation sera envoyée à tous les habitants de Germagny. La réponse est attendue pour le 31 octobre.

Menu retenu :

Marmite de fins poissons et fruits de mer

Pièce du boucher, sauce vigneronne

fromage blanc,

Velours chocolat, crème vanille.

Fin de la séance à 21 h 30

Le secrétaire de séance

Le Maire

FONCTION	NOM	SIGNATURE
Maire	JANDOT Alain	
1er Adjoint	MONTILLOT Mireille	
2ème Adjoint	MONTILLOT Valérie	
Conseiller	DEMORTIERE Fabienne	
Conseiller	JANDOT Rémi	
Conseiller	LABILLE Laurent	
Conseiller	LECLAIRE Loïc	
Conseiller	LECLAIRE Sylvie	